



MAIRIE DE MELICOCQ
50 place du Commandant Perreau
60150 MELICOCQ
☎ 03.44.76.11.96 ☎ 03.44.96.07.58
commune-de-melicocq@orange.fr www.melicocq.fr

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Melicocq,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 26.15,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, Modifié, relatif à la signalisation des Routes et Autoroutes et l'instruction interministérielle livre I- Signalisation des routes, 4^{ème} partie, signalisation de prescription en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel du 7 juin 1977,

Vu la loi n° 82 213 du 02 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82 623 du 22 juillet 1982, relatif aux droits et libertés des Communes,

Vu le décret n° 85 807 du 30 juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu le décret n° 86 475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la Route,

Considérant la réalisation du déploiement de la fibre optique pour le compte du Conseil Général concernant les travaux en tranchée pour raccordement réseau fibre optique en accotement et sous trottoirs se réaliseront dans toutes les rues de Melicocq par l'entreprise SOBECA – 145 Rue des quarante mines - 60000 ALLONNE CEDEX.

Article 1^{er} : Les travaux débuteront

A partir du Dimanche 25 Octobre 2015 pour une durée de 3 mois

Le trafic routier sera assuré en circulation alternée, restreinte et réglée par feux tricolores
Le stationnement sera interdit aux abords des chantiers.

Article 2^{ème} : Une signalisation réglementaire relative à cette disposition sera mise en place par l'entreprise SOBECA chargée des travaux.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera applicable dès la réalisation des travaux, matérialisant les restrictions.

Article 4^{ème} : Les infractions aux instructions de présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

Article 5^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ⊗ Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Ribécourt
- ⊗ A l'entreprise SOBECA

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire

Michel FLAMANT

